

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DESIFOR A

Date de révision: 28.03.2018

Code du produit: 70098_CLP

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

DESIFOR A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Désinfectants
 Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société:	DR.SCHNELL GmbH & Co. KGaA	
Rue:	Taunusstraße 19	
Lieu:	D-80807 München	
Téléphone:	+49/89/350608-0	Téléfax: +49/89/350608-47
e-mail:	info@dr-schnell.de	
Interlocuteur:	Josef Feuerstein	Téléphone: +49/89/350608-46
e-mail:	sdb@dr-schnell.de	
Internet:	www.dr-schnell.de	
Service responsable:	Labor	

Fournisseur

Société:	DR.SCHNELL AG c/o Treuhandbüro Werner Eicher
	Verwaltungs- und Treuhand AG
Rue:	Wülflingerstrasse 271
Lieu:	CH-8408 Winterthur
Téléphone:	0041 44 651 10 43
e-mail:	info@dr-schnell.ch
e-mail (Interlocuteur):	info@dr-schnell.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

STIZ-Tox-Zentrum, CH-8030 Zürich
 24h-Notrufnummer: 145 (vom Ausland aus: +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:
 Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
 Mentions de danger:
 Provoque de graves lésions des yeux.
 Provoque une irritation cutanée.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Isotridécanol, éthoxylé
 chlorure de didécylidiméthylammonium

Mention Danger

d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DESIFOR A

Date de révision: 28.03.2018

Code du produit: 70098_CLP

Page 2 de 12

Pictogrammes:



Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans Selon les directives d'utilisation locales/régionales/nationales/internationales.

2.3. Autres dangers

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.
 Respecter le pH. Un pH élevé peut être nocif pour les eaux.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé			5 - < 10 %
	931-138-8			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium			1 - < 5 %
	230-525-2	612-131-00-6		
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1; H302 H314 H400 H410			
67-63-0	propane-2-ol			1 - < 5 %
	200-661-7	603-117-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
497-19-8	carbonate de sodium			1 - < 5 %
	207-838-8	011-005-00-2		
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
 > 5 % - < 15 % agents de surface non ioniques
 parfums: Limonène
 Désinfectants

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DESIFOR A

Date de révision: 28.03.2018

Code du produit: 70098_CLP

Page 3 de 12

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Veiller à un apport d'air frais.
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. Joindre la fiche de données de sécurité.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Joindre la fiche de données de sécurité.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Appeler immédiatement un médecin. Joindre la fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1
Les symptômes d'intoxication peuvent se manifester de nombreuses heures après l'exposition.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Jet d'eau en aspersion. / mousse résistante à l'alcool. / Dioxyde de carbone (CO₂). / Extincteur à sec.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
Oxydes de carbone
Oxydes nitriques (NO_x).
Chlorure d'hydrogène (HCl).
Gaz/vapeurs, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Vêtements de protection résistant aux alcalis (EN 13034)

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DESIFOR A

Date de révision: 28.03.2018

Code du produit: 70098_CLP

Page 4 de 12

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Le cas échéant Attention au risque de dérapage

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Avertir les autorités compétentes en cas d'infiltration dans l'eau, le sol ou les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.
Dilution possible avec de l'eau.
Rincer les résidus avec beaucoup d'eau
Neutralisation possible, seulement par un spécialiste.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

Information supplémentaire

Assurer une aération suffisante.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Observer le mode d'emploi.
Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.
Appliquer les méthodes de travail conformément au mode d'emploi.
Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.
Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.
Ne pas utiliser des matériaux ne résistant pas aux alcalis.
Matériau approprié pour Récipient: Plastique

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DESIFOR A

Date de révision: 28.03.2018

Code du produit: 70098_CLP

Page 5 de 12

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	Isopropanol	Acétone	25 mg/l	S	b

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.

Mesures d'hygiène

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. (EN 166)

Protection des mains

Gants de protection en latex naturel (EN 374), Temps de pénétration (temps de perforation) en minutes 480

Gants de protection en nitrile (EN 374), Temps de pénétration (temps de perforation) en minutes 480

Recommandation: Producteur: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, E-mail: vertrieb@kcl.de

Spécification n°: 706 Lapren, 730 Camatril Velours

Crème de protection des mains recommandée

Aucun test n'a été réalisé.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
 Couleur: turquoise
 Odeur: caractéristique

pH-Valeur: 12,4

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DESIFOR A

Date de révision: 28.03.2018

Code du produit: 70098_CLP

Page 6 de 12

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: 95 °C

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenu

Inflammabilité

solide: non déterminé

gaz: non déterminé

Dangers d'explosion

non déterminé

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'inflammation: non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide: non déterminé

gaz: non déterminé

Propriétés comburantes

non déterminé

Pression de vapeur: non déterminé

Pression de vapeur: non déterminé

Densité: 1,019 g/cm³

Densité apparente: non déterminé

Hydrosolubilité: miscible.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: 22 mPa·s
(à 20 °C)

Viscosité cinématique: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Teneur en solvant: non déterminé

9.2. Autres informations

Miscibilité: non déterminé

Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé

Conductivité: non déterminé

Tension de surface: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit n'a pas été testé.

10.2. Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

10.4. Conditions à éviter

Cf. également section 7.

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DESIFOR A

Date de révision: 28.03.2018

Code du produit: 70098_CLP

Page 7 de 12

10.5. Matières incompatibles

Cf. également section 7.

Eviter le contact avec les matériaux ne résistant pas aux alcalis

Éviter tout contact avec des acides forts.

Le contact avec des acides forts provoque des réactions violentes en raison du dégagement de chaleur

10.6. Produits de décomposition dangereux

Cf. également section 6.2.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur effets sanitaires (classification).

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé				
	par voie orale	DL50 >300-2000 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Lapin		
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium				
	par voie orale	DL50 238 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 3342 mg/kg	Lapin		
67-63-0	propane-2-ol				
	par voie orale	DL50 5280 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 12800 mg/kg	Lapin		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 30 mg/l	Rat		
497-19-8	carbonate de sodium				
	par voie orale	DL50 4090 mg/kg	Rat	IUCLID	

Irritation et corrosivité

Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Corrosion (): Non (Méthode OCDE 431)

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DESIFOR A

Date de révision: 28.03.2018

Code du produit: 70098_CLP

Page 8 de 12

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur impacts environnementaux (classification).

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
69011-36-5	Isotridécanol, éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1-10	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1-10	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1-10	48 h	Daphnia magna	
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,19	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,026	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,062	48 h	Daphnia magna	
67-63-0	propane-2-ol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	9640	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	13299	48 h	Daphnia magna	
497-19-8	carbonate de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	300 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	265 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID

12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DESIFOR A

Date de révision: 28.03.2018

Code du produit: 70098_CLP

Page 9 de 12

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Exemple d'incinérateur adapté.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

070601 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Vider complètement le récipient.

Les emballages non contaminés doivent être revalorisés ou recyclés.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN3082
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (chlorure de didécylidiméthylammonium)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	9
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	9
Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	90

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E1

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN3082
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (chlorure de didécylidiméthylammonium)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	9
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	9
Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 601

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DESIFOR A

Date de révision: 28.03.2018

Code du produit: 70098_CLP

Page 10 de 12

Quantité limitée (LQ): 5 L

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (didecyldimethylammonium chloride)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9

Dispositions spéciales: 274, 335

Quantité limitée (LQ): 5 L

EmS: F-A, S-F

Autres informations utiles (Transport maritime)

E1

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (didecyldimethylammonium chloride)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9

Dispositions spéciales: A97 A158

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964

IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

E1

: Y964

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les personnes chargées de la manutention de biens dangereux doivent être informées.

Les directives en matière de sécurité doivent être respectées par toutes les personnes participant à la manutention.

Il convient de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout dommage.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le chargement doit se faire comme pour une petite marchandise et non comme pour une marchandise en vrac.

Les règlements relatifs aux quantités minimales ne sont pas pris en compte dans ce cas.

Information supplémentaire

Référence du risque et codage de l'emballage sur demande.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DESIFOR A

Date de révision: 28.03.2018

Code du produit: 70098_CLP

Page 11 de 12

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 2%

Information supplémentaire

Classement et identification voir paragraphe 2.

Désignation de chaque principe actif avec indication de sa concentration en unités métriques :

4,5 g / 100 g Didecyldimethylammoniumchlorid

Utilisation(s) particulière(s): Désinfection

Numéro d'enregistrement selon le Décret relatif à la notification de produits biocides : Aucune donnée disponible

Numéro d'immatriculation de l'office fédéral de la sécurité et de la santé au travail (Allemagne) :: Reg.-Nr. N-12116

Numéro de l'autorisation fédérale (Suisse) : CHZB0538

Autorisation n° NL: 12211 N (in overeenstemming met de Wet Gewasbeschermingsmiddelen en Biociden)

Respecter les directives de la médecine de travail/des associations professionnelles

Respecter l'ordonnance sur les produits chimiques.

Respecter l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques.

Respecter l'ordonnance sur la protection de l'air.

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV):

<3%

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Sections modifiées: 1, 9, 16

Indications diverses:

<5% en solution aqueuse: Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Abréviations et acronymes

vPvB = very persistent very bioaccumulative

PBT = persistent bioaccumulative toxic

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DESIFOR A

Date de révision: 28.03.2018

Code du produit: 70098_CLP

Page 12 de 12

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)